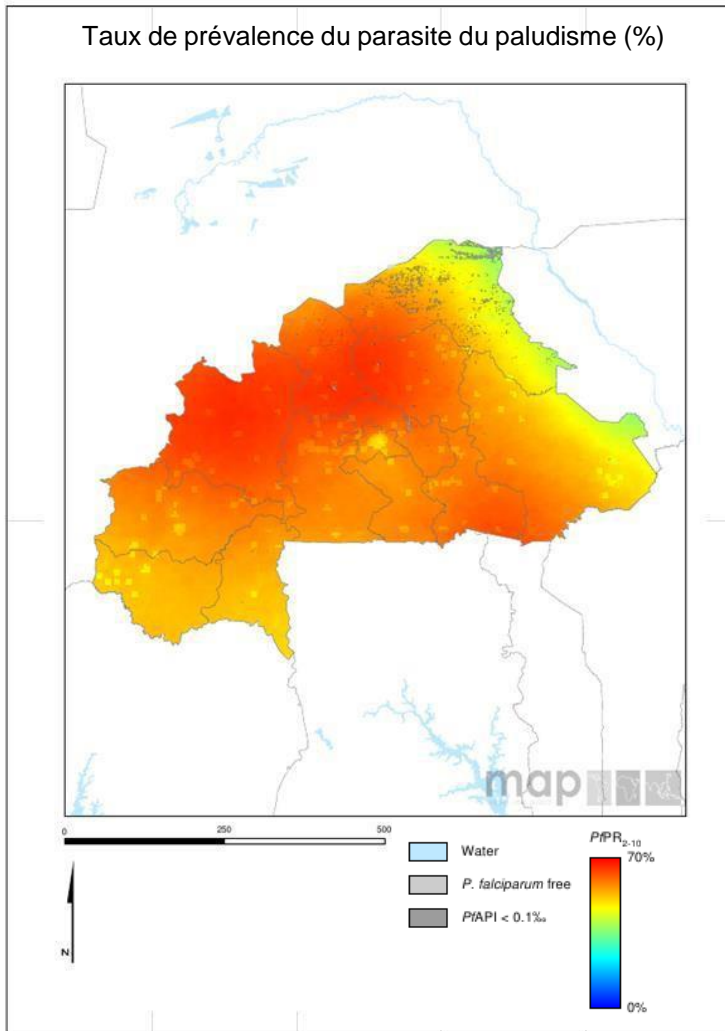


Carte de Score pour la Redevabilité et l'Action



Le paludisme affecte la totalité du Burkina Faso. La transmission est la plus intense dans la partie sud du pays. Les nombres annuels déclarés s'élèvent à 6.089.101 cas de paludisme en 2012 et 7.963 décès.





Mesures

Politique et contrôle financiers	
Situation de l'interdiction des monothérapies à base d'artémisinine par voie orale	
Prise en charge des cas au niveau communautaire (2013) (pneumonie)	
Prise en charge des cas au niveau communautaire (2013) (paludisme)	
Notation de la Banque mondiale concernant la gestion du secteur public et les institutions 2012 (CPIA groupe D)	3.7

Intrants financés, mise en œuvre et impact sur le paludisme	
Prévisions de 2014 visant le financement des MILD par le secteur public (pourcentage du besoin)	71
Prévisions de 2014 visant le financement des TDR par le secteur public (pourcentage du besoin)	100
Prévisions de 2014 visant le financement des CTA par le secteur public (pourcentage du besoin)	100
Couverture opérationnelle MILD/PID (% population à risque)	100
En bonne voie en 2012 de réduire l'incidence du paludisme de >75 % d'ici 2015 (par rapport à 2000)	

Indicateurs traceur de santé maternelle et infantile	
Couverture PTME 2012 (% femmes enceintes VIH+ recevant des ARV)	66
% des accouchements assistés par un accoucheur ou une accoucheuse compétente	66
Allaitement maternel exclusif (% enfants < 6 mois)	25
Couverture Vitamine A (2 doses)	87
Vaccins DTC3 2011 parmi les bébés de 12-23 mois	91
Soins postnataux (dans les 48 heures)	72

Légende

	Cible atteinte ou sur la bonne voie
	Progrès mais efforts supplémentaires requis
	Pas sur la bonne voie
	Sans données / Sans objet

Dernière minute: urgente mise à jour du Fonds mondial

Le Fonds mondial a annoncé que le Burkina Faso recevra, comme allocation nationale sous le nouveau modèle de financement, USD 204,6 millions pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et du renforcement des systèmes de santé. Le montant total inclut tous les fonds existants non dépensés des rounds précédents et du nouveau modèle de financement intérimaire. Le Fonds mondial a déterminé le montant de l'allocation totale sur la base du fardeau de la maladie et du niveau de revenu du Burkina Faso, entre autres facteurs. Une proportion spécifique du total est allouée au composant antipaludique, selon une formule mise au point par le Fonds mondial compte tenu, entre autres facteurs, du fardeau de la maladie et des débours antérieurs. Pour le Burkina Faso, cette part est calculée à USD 115,6 millions, dont USD 97,2 millions de nouvelles ressources. Les allocations aux composants individuels de la lutte contre la maladie ne sont pas fixes et peuvent être ajustées selon les décisions prises au niveau du pays. Il est vivement recommandé au Burkina Faso d'affecter à la lutte contre le paludisme les ressources de l'allocation globale du Fonds mondial dans une mesure suffisante au maintien des acquis de ces dernières années.

Progrès

Le Burkina Faso a interdit l'importation et la vente de monothérapies à base d'artémisinine par voie orale. Le pays a instauré une politique de prise en charge communautaire des cas de paludisme et de pneumonie. Le pays s'est assuré des ressources suffisantes pour la majorité de l'approvisionnement en MILD et pour la totalité des CTA et TDR requis en 2014. Le Burkina Faso a bien progressé sur le plan des interventions de SMI témoins, notamment en ce qui concerne le DPT3, la couverture en vitamine A et les soins postnatals. Le pays a également enregistré un accroissement significatif de la couverture PTME.

Impact

Les nombres annuels déclarés s'élèvent à 6.089.101 cas de paludisme en 2012 et 7.963 décès. Des progrès de réduction des cas sont déclarés au niveau sous-national, sous interventions intensifiées.

Nouvelle mesure clé recommandée

Objectif	Action	Délai d'accomplissement suggéré
Résoudre la question du financement	Assurer la soumission de la note-concept NMF d'ici T3 2014 et assurer l'allocation de ressources à la lutte antipaludique dans une mesure suffisante au maintien des acquis des dernières années, y compris par renforcement des allocations de ressources nationales	T3 2014